

crois pas me tromper en disant que ce droit de passage représentait une valeur variant de \$1,000 à \$3,000 et qu'elle n'a jamais réclamé un sou en retour de cette concession. Cette compagnie a aussi accordé à l'Etat l'usage de son quai. Le dragage dont on parle s'exécutait, il est vrai, en avant d'un quai que possédait cette compagnie, mais on a exécuté ce travail pour le bénéfice d'un quai voisin qui appartenait à l'Etat. Je n'avais pas besoin de ce quai; je ne m'en servais pas, mais les navires du gouvernement l'utilisaient et ces travaux de dragage s'exécutaient en avant du quai de la compagnie à seule fin de permettre à ces navires de se rendre au quai qui se trouvait en arrière de celui que possédait la compagnie où j'avais des intérêts. On a exécuté ces travaux au seul avantage de l'Etat. Plus tard, on vit arriver ce secrétaire particulier, M. Wiallard, envoyé par l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries pour constater s'il ne pouvait recueillir des coq-à-l'âne dans le but de me nuire. Eh! bien, je me suis présenté à ces électeurs, et la population, y compris les libéraux, exprima son dégoût de ce qu'un gouvernement quelconque se permit un acte aussi mesquin à l'endroit d'un représentant du peuple. On ne pouvait croire que cela fût vrai, et aux élections suivantes, bien que l'honorable ministre de la Marine est des Pêcheries eût, si je comprends bien — parce que je tiens ce détail d'une personne digne de foi—envoyé quelques milliers de dollars à seule fin d'assurer ma défaite...

Quelques VOIX: Règlement.

M. l'ORATEUR: L'honorable député ne devrait pas faire d'affirmation semblable.

M. REID (Grenville): Parfait, je retirerai tout cela, si l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries affirme qu'il n'en a pas été ainsi. En dépit de tout cela, j'ai obtenu la majorité la plus considérable que j'aie jamais comptée, bien qu'on eût dépensé pour assurer ma défaite un montant beaucoup plus élevé que celui qu'on avait consacré à cette fin lors de toute autre élection antérieure, et, si j'en juge d'après les bruits qui me sont parvenus, je puis assigner la source d'où provenait cet argent. Je croyais que la preuve que nous avions connue au comité des comptes publics aurait eu un certain effet sur l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries; j'espérais une meilleure administration de ce département, mais je puis avouer que, connaissant tous les ministères, même celui des Travaux publics qui laisse tant à désirer, je suis convaincu que le ministère de la Marine et des Pêcheries est celui dont l'administration est la plus disgracieuse. S'il se commet des vols et des rapines dans les différents

ministères, celui-ci l'emporte sur toutes les autres. Je n'ai pas l'intention de parler plus longuement sur ce sujet. J'ai pris la parole parce que j'étais forcé de le faire étant données les remarques faites contre moi. Je ne suis aucunement effrayé de ce que l'honorable ministre, ou tout autre membre du Gouvernement ou de cette Chambre puisse faire contre moi dans la division électorale que j'ai l'honneur de représenter. Je suis né dans ce comté et j'y ai toujours vécu; j'ai soutenu cinq luttes électorales et je suis certain que je puis en soutenir une autre, même si tout le Gouvernement travaillait contre moi; je puis obtenir une majorité aussi élevée que celle qui a couronné ma dernière campagne électorale.

L'hon. L. P. BRODEUR (ministre de la Marine et des Pêcheries): Je pensais, monsieur l'Orateur, que nous nous étions réunis ici ce soir dans le but de discuter la question qui est maintenant soumise à la Chambre—le rapport qu'a préparé et déposé l'honorable représentant de Welland (M. German), et le rapport qu'a déposé l'honorable député de Jacques-Cartier (M. Monk). Je constate, toutefois, si j'en juge d'après le discours que je viens d'entendre, que nous nous sommes complètement éloignés du chemin et écartés des règlements qu'on observe d'ordinaire dans des cas semblables. Je tiens à répondre immédiatement à l'honorable député de Grenville (M. Reid) que lorsqu'il dit que j'ai eu quelque chose à voir dans cette enquête qui s'est tenue il y a quelques années déjà, ou, pour employer l'expression dont il s'est servi à plusieurs reprises, que j'ai incité l'honorable représentant de Richmond (M. Kyte) à prendre la parole, il se permet une affirmation qui est absolument erronée en fait.

M. REID (Grenville): J'ai appris, il y a plusieurs jours déjà, que l'honorable ministre allait agir en cette façon.

L'hon. M. BRODEUR: Je n'ai jamais soufflé mot à l'honorable représentant de Richmond de ce qui se rapporte à cette affaire. Je n'ai pas parlé de cette question d'une façon ou d'une autre à l'honorable député, ou à aucune autre personne. Je suis surpris d'entendre cette affirmation de l'honorable représentant de Grenville parce qu'il ne peut montrer aucun fait de cette nature dont je serais l'auteur. Lorsqu'il fait cette affirmation erronée, je dis qu'il commet, à mon égard, une injustice absolue et qui n'est pas motivée, mais, après tout, cela m'importe peu. C'est avec plaisir que je constate que l'honorable député a jugé à propos de s'attaquer à l'administration du département de la Marine et des Pêcheries, parce que, depuis que je suis à la tête de ce ministère, je me suis

M. REID.